

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC1085

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 54

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , dont la présence en quantités excessives dans le régime alimentaire global n'est pas recommandée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, tendant à supprimer un membre de phrase sans portée normative.